

# Lacropte Infos

## Journal Municipal

n°4 / Déc.2017



*Le bourg  
comme jamais vu...*



L'équipe municipale vous invite à la Cérémonie des Vœux  
Le **Samedi 6 janvier 2018** à 11 h  
à la salle polyvalente  
et vous souhaite réussite, santé et bonheurs partagés !  
**UNISSONS NOS VALEURS pour UN MONDE MEILLEUR**



# Sommaire

## VIE COMMUNALE Page 3

Bilan 2017 et perspectives  
Inauguration bâtiments  
Repas : Aînés et bénévoles  
L'Arbre de Noël

## Les mises à l'honneur Page 8

## VIE ECONOMIQUE Page 9

Le Café Gourmand  
Tashunka Town : Gîte et cheval  
Itinér'Hair Coiffure à domicile  
Domaine de Potofayol

## VIE SOCIALE et ASSOCIATIVE Page 13

Les activités associatives :  
Au fil des Passions, Amicale  
Laique, Société de Chasse, Club  
Bonzaï

## VOS DROITS/INFOS Page 17

Aides à l'amélioration du  
logement : OPAH  
Règlementation Animaux errants  
Brûlage des déchets verts et  
dépôts sauvages /déchèteries  
Travaux et clôtures : obligations  
Info routes en hiver

## L'ECHO DES REGISTRES Page 23

## INFOS PRATIQUES Page 24

### Directeur de la publication :

Claudine FAURE

### Rédaction :

Commission Communication

### Maquette :

Maria CHEVREUX

### Impression :

Document imprimé sur papier recyclé

Remerciements à toutes les  
personnes qui ont contribué à la  
rédaction de ce journal.

Les articles sont le fruit d'un travail  
collectif des élus et des acteurs ; leur  
choix est de ne pas signer  
personnellement leur contribution.

## MAIRIE DE LACROPTÉ

Le Bourg

24380 LACROPTÉ

 05.53.06.72.46

Contact mail :

commune-de-lacropte@orange.fr

SITE : [www.lacropte.fr](http://www.lacropte.fr)



## Edito Le mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers amis,

La période de fin d'année est propice à faire le bilan des actions engagées par votre municipalité ainsi que des actions qui ont fait l'actualité de notre commune.

Vous trouverez le détail au fil des pages de ce journal.

Les faits marquant l'année 2017:

- Lacropte a été intégrée à la communauté de communes «Le GRAND PERIGUEUX » au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Fermeture de l'école primaire malgré le fait que 70 enfants résident sur notre commune ; une décision vécue par chacun d'entre nous avec regret et tristesse.
- La mobilisation régulière des bénévoles ; un travail citoyen au service de tous. Merci à eux pour leur engagement et soutien.
- L'ouverture du complexe rural au printemps ; le succès est au rendez-vous et apporte une dynamique au bourg.
- La rénovation et modernisation des bâtiments communaux : Les travaux de la mairie, de la poste, de la bibliothèque, de la salle des associations sont terminés et mis aux normes... sans oublier la création des toilettes publiques adaptées à tous.
- L'aménagement du hangar municipal se termine ; un site unique de travail pour notre salarié.
- L'achat de terrains autour du bourg a été réalisé dans une perspective de développement. Merci aux vendeurs.
- La dynamique associative : les associations ont proposé des animations et manifestations diverses et variées, voire innovantes, pour le plaisir de tous. De belles réussites.

Pour 2018, le conseil municipal continuera à œuvrer pour mener à bien les objectifs fixés :

- Entretien des routes et chemins
- Réalisation d'un parcours santé
- Rénovation des anciens vestiaires
- Mise en conformité et sécurité de notre salle polyvalente qui s'annonce être une réalisation très coûteuse mais rendue obligatoire par les services de contrôle.

Vous le voyez votre conseil municipal met tout en œuvre pour dynamiser et moderniser la commune. Les résultats sont là, notre commune est attrayante. " Il fait bon vivre à Lacropte "

Nous avons une forte demande de location et peu de propositions.

Bienvenue aux nouveaux habitants.

Merci à vous tous pour votre aide, votre gentillesse et vos encouragements.

Sachez que notre objectif principal, au conseil municipal et moi-même est de faire de notre commune un lieu toujours plus heureux à vivre.

Nous souhaitons que chacun puisse vivre pleinement ces 365 jours de la nouvelle année et qu'elle vous permette de réaliser ce qui vous tient à cœur.

Très belle année à tous !

Au plaisir de vous retrouver aux

**VCEUX À LA POPULATION LE SAMEDI 6 JANVIER 2018**

**A 11 h** à la salle polyvalente

**suivis du verre de l'amitié.**

Claudine FAURE

## 2017 : Bilan et perspectives...

### Communauté de communes :

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté de commune du "Pays Vernois et du Territoire de la Truffe " a rejoint "Le Grand Périgueux ". Globalement, pour notre commune, cela n'entraîne pas des grands changements pour notre population. L'impôt total à payer par nos contribuables (commune et communauté de communes) reste le même qu'en 2016. Un nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUI (terrains à bâtir) est à l'étude ; il est très important que les personnes qui possèdent des terrains intégrés dans le PLUI actuel, procèdent à leurs ventes ou réalisent une construction. En effet, ce n'est pas du tout certain qu'ils restent intégrés comme terrains à bâtir dans le programme à venir. Je suis à votre disposition lors de nos rencontres pour vous donner plus de détails ou informations sur les questions liées à notre communauté. J'assiste tous les jeudis matins au conseil d'orientation tenu au siège de notre Communauté de Communes à Périgueux.

### L'école :

Au mois de septembre, notre école communale a fermé. Pour tous, et en particulier pour les anciens élèves, c'est vraiment une déception et un déchirement. Le conseil municipal voisin n'a pas accepté la réalisation d'un RPI qui aurait pu permettre le maintien d'au moins une classe à Lacropte ; Ce qui à notre avis

(largement partagé par les autorités compétentes) était la meilleure solution pour les enfants des 2 communes et ce en terme de confort, d'effectif dans les classes, de qualité et sérénité des repas à la cantine, etc....

Lors d'une réunion à laquelle tous les parents d'élèves étaient invités et en présence de Monsieur l'inspecteur, nous avons écouté l'avis des parents présents et, par un vote à la majorité, ils ont décidé que les enfants de Lacropte seraient scolarisés à Vergt. Une demande a été faite à Mr le maire de Vergt qui a accepté. Nous le remercions vivement. Le Grand Périgueux a mis à notre disposition un transport scolaire avec un coût très réduit. Le conseil municipal a décidé que la participation de la commune serait la même que pour le circuit précédent soit à 50% du prix, ce qui amène les familles à payer 45 € par an et par enfant. De plus, nous avons maintenu une garderie à l'école et un accompagnement dans le bus. Les enfants peuvent ainsi être pris en charge de 7 h à 19 h. C'est Mme Valérie Fagué qui assure la responsabilité de ce poste ; elle donne entière satisfaction tant aux enfants, qu'aux parents, qu'à nous-mêmes.

### Le complexe rural :

Après de long mois de travail et de recherche, notre complexe rural a ré-ouvert en avril. Les travaux ont été réalisés et la décoration très réussie. Dans la continuité des engagements de la CC du Pays Vernois, la maison attenante a été achetée ; des travaux vont être entrepris pour y installer une salle de restaurant plus intime et une terrasse. C'est un réel plaisir d'être accueilli par Clémence et Vincent, toujours aimables et souriants. C'est également une excellente table de très bonne renommée qui gagne à être connue. Alors, ne tardez pas à en juger par vous mêmes.

### Le hangar municipal :

Acheté l'an passé, son aménagement est aujourd'hui terminé. Ainsi tous les matériels et véhicules sont regroupés en un seul endroit pour plus d'efficacité et gain de temps de notre salarié.

### Achat de terrain :

Nous avons acheté des parcelles de terrain autour du bourg : une derrière la mairie appartenant à Melle Pialat et une autre en face de la salle polyvalente appartenant à la famille Loubiat. Le but de ces achats est de permettre des aménagements agréables et utiles à la population. Nous remercions les vendeurs.

**Cimetière :**

Le processus légal de reprise des concessions abandonnées arrive dans sa troisième année et donc à son terme. Aussi, nous demandons aux familles propriétaires de ces tombes de bien vouloir se faire connaître très rapidement auprès de la Mairie.

Nous demandons aussi aux propriétaires de tombes et caveaux en mauvais état de bien vouloir faire le nécessaire afin de les restaurer très rapidement.

**Travaux :**

Les travaux mairie, poste, espace culturel, salle des associations ont été inaugurés le 7 janvier en présence de très nombreuses personnes de notre commune, ainsi que nos députés, sénateur, conseillers départementaux, vice-présidente du Grand Périgueux, élus et maires des autres communes, directrice de la Poste. Pour compléter ces réalisations, nous avons construit un WC public aux normes handicap. Tout est donc terminé pour ce projet de réaménagement. Je tiens à remercier les entreprises qui ont respecté les délais et les coûts ; et à souligner l'implication très active de Thierry DUFRAIX – l'adjoint chargé des travaux.

**Vie associative :**

Merci et bravo à nos associations : **Amicale Laïque, Amicale de Chasse et Lacropte Au Fil des Passions.**

Toutes les animations menées en 2017 ont remporté un vif succès. Merci aussi, à vous habitants de Lacropte, qui assurez la réussite de ces manifestations par votre présence toujours plus nombreuse.

Vous rencontrer et partager des moments de distraction ensemble dans notre commune, sont de très grandes satisfactions pour le Conseil municipal et moi-même. Lors de la fête de la vannerie, nous avons offert le manège pour les enfants et pour la fête communale les feux d'artifice.

**Investissement citoyen :**

Merci à nos bénévoles, pour leur participation citoyenne à la réalisation des travaux de rénovation des chemins et à toutes sortes de travaux d'entretien et d'embellissement. Là aussi, vous êtes de plus en plus nombreux ; grâce à vous, nous pouvons faire beaucoup plus à un coût bien moindre à la satisfaction de la population.

**Nos projets 2018 :**

Bien sûr, nous continuerons à réaliser et réparer nos routes et chemins en investissant comme chaque année (environ 50 000€) sans aucune subvention en contrepartie.

**Nouveaux aménagements :**

Un parcours de santé va être réalisé entre le stade et la salle polyvalente.

Les anciens vestiaires vont être rénovés. Pour ces deux projets des subventions ont été demandées ; certaines sont attribuées, nous en espérons d'avantage.

**Salle polyvalente :**

Lors d'un contrôle de sécurité de notre salle, un rapport a été établi. Celui-ci nous met dans l'obligation de rénover la charpente par des renforcements avec diverses méthodes. Les problèmes de cette

salle datent de sa construction avec des malfaçons reconnues. L'assurance a remboursé une somme importante il y a plusieurs années. Aujourd'hui, à très court terme, nous devons réparer ou fermer notre salle. Une étude a été effectuée par un cabinet spécialisé. Des devis sont et seront réalisés. Il semble que la remise en état soit très coûteuse et malheureusement, il y aura peu ou pas du tout de subvention pour ce type de travaux puisqu'ils sont normalement couverts par une assurance dommage ouvrage. Nous serons sûrement obligés d'avoir recours à l'emprunt pour réaliser ces travaux

**Budget :**

En ce qui concerne nos finances : Les annuités des emprunts du passé sont de 56 616 € par an. Nous avons eu également la mauvaise surprise de nous voir réclamer la somme de 10 000 € pour une régularisation de charges sociales de l'un de nos salariés sur la période de 2004 à 2010 ; cette somme réclamée en 2011 et 2013 n'avait pas été payée. Nous avons demandé un échéancier de paiement.

Malgré cela, et grâce à une gestion stricte, nos résultats sont bons et nos impôts restent parmi les plus maîtrisés des communes de la même importance. Nous pouvons ainsi investir et rendre notre commune plus agréable.

De nombreux documents sont consultables en Mairie.

Je suis avec plaisir à votre écoute, avec Isabelle et Ernestine nos supers secrétaires.

**Le Maire**

De nombreuses informations sont aussi disponibles sur notre site Internet : [www.lacropte.fr](http://www.lacropte.fr)

Toutes les délibérations et budgets sont consultables en Mairie. Vous pouvez aussi nous joindre par mail :

[commune-de-lacropte@orange.fr](mailto:commune-de-lacropte@orange.fr)

## VOIRIE

### Du changement sur la D2 et prévention sur la D45

La route départementale 2 est maintenant **classée route prioritaire** par rapport aux chemins ruraux. L'entretien de cette route D2 dans le bourg entre les panneaux d'entrée et de sortie est à la charge de la commune.

Les entreprises MURET et BEYLOT, ont, une année de plus, participé à la remise en état ou à la réfection de certains chemins ruraux de la commune.

Bien évidemment, comme les années précédentes, nos bénévoles se sont joints à eux et ont fait un travail remarquable.

#### D45 (Route en bas du bourg) :

Afin de tenter d'empêcher les accidents, **un panneau « chaussée glissante » a été posé...** Chacun doit être prudent autant par temps de verglas que par temps de pluie.



### CONSEIL MUNICIPAL : Nouvelle nomination

Afin de pallier au surcroît d'activité et de réunions nécessaires au suivi du SCOT et du PLUI (Programme Local Urbanisme Intercommunal), **Guy BASFHORD a été élu 4<sup>ème</sup> adjoint** le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

## T RIPLE INAUGURATION

### MAIRIE-AGENCE POSTALE-CENTRE CULTUREL ET MAISON DES ASSOCIATIONS



Le 7 janvier, nous avons eu le plaisir d'inaugurer les bâtiments communaux rénovés.

En présence de près de 200 personnes, c'est Germinal Peiro, député et président du Conseil Départemental qui a coupé le ruban inaugural, en présence de Claude Bérít-Debat, sénateur et vice-président du Sénat, Mme BELOMBO Vice-présidente du Grand Périgueux, Thierry Nardou, conseiller départemental, Sylviane Hérault, déléguée de la Poste, les élus de Lacropte et de nombreux maires du canton.

Les invités ont pu découvrir les lieux nouvellement aménagés : l'agence postale accueillante et fonctionnelle, la bibliothèque où les lecteurs peuvent déambuler dans un espace aéré et doté d'ouvrages pour tous, ainsi que la salle d'activités qui accueille régulièrement les associations et clubs locaux (Passion autour des bonzaïs, clubs de peinture, seniors et de marche, yoga, qi gong, sophrologie...)... de quoi favoriser le développement de la dynamique communale.

La cérémonie a été clôturée par un apéritif et des accompagnements élaborés par les élus.

## SALLE POLYVALENTE : Rappel des tarifs de location

Des travaux de rénovation et mise en sécurité devraient démarrer en 2018 rendant indisponible la salle à la location pendant une période non connue à ce jour. Si vous souhaitez disposer de la salle, renseignez-vous au préalable.

Formule de location	Tarif personnes de la commune	Tarif personnes extérieures à la commune	Forfait chauffage en supplément du 01/10 au 31/05
1 jour	170 €	300 €	70 €
Forfait 2 jours	230 €	400 €	140 €
Forfait 3 jours	290€	450 €	210 €
Forfait 4 jours	350 €	500 €	280 €

## CEREMONIES COMMEMORATIVES des 8 MAI et 11 NOVEMBRE



Merci à tous les participants d'être venus honorer les anciens combattants.

Comme l'an passé à l'issue des cérémonies, nous nous sommes tous retrouvés autour d'un vin d'honneur, d'une boisson chaude et de petits gâteaux pour prolonger ce temps de partage et de souvenirs.

## BENEVOLES : Tous rassemblés autour d'un repas convivial

Le 4 novembre 2017, la municipalité a eu le plaisir d'offrir un repas à tous les bénévoles qui ont apporté leur aide et soutien à la vie de la commune. Chacun participe aux différents travaux nécessaires à l'entretien, l'embellissement ou contribue à faire vivre la bibliothèque, à animer les clubs,... pour développer le bien-vivre ensemble. Toute nouvelle bonne volonté est la bienvenue, qu'on se le dise !

MERCI A TOUS et merci aussi à nos cuisiniers Michel et Jean-Luc aidés des petites mains pour la réussite de ce temps de partage... et dansant ; la bonne humeur était au rendez-vous, comme d'habitude.

L'équipe municipale vous remercie pour votre dévouement, votre implication et rendez-vous, si vous le pouvez en 2018.



## LES AINÉS RASSEMBLES

110 participants pour partager des souvenirs...

« Dimanche 11 mars, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, 110 personnes avaient répondu à l'invitation de la municipalité pour le traditionnel repas des aînés offert par la commune. Convivialité et bonne humeur ont régné tout au long de

l'après-midi avec un repas parsemé d'éclats de rire avec, par-ci par-là, quelques chansonnettes entonnées par les convives. On pouvait également noter la bonne humeur de la doyenne de la journée, qui arborait un large sourire, Solange, du haut de ses 95 ans, était loin d'être la dernière à plaisanter avec ses voisins de table. Des échanges de souvenirs du « bon vieux temps » ont permis à chacun de passer un agréable moment »



Photo et article Sud-Ouest- B.Vasseur

Le prochain repas est fixé pour 2018  
Rendez-vous est pris pour le  
le  
**DIMANCHE 4 FEVRIER**

Une fois de plus, nos chefs-cuisiniers Michel kine et J.Luc Bernard, ont régalé toutes les papilles... et le service a été assuré par les bonnes volontés et élus.

## REMERCIEMENTS

La municipalité remercie tout particulièrement :

- **Sylvie DAURIAC** qui se dévoue pour amener les livres de la bibliothèque aux personnes de la commune qui ne peuvent pas se déplacer
- **Michel LESTANG** pour l'entretien régulier de l'église
- **Betty FAURE** pour l'ouverture et fermeture tous les jours de l'église
- **Christophe DUVALET** pour l'entretien de la fontaine du Ronlet
- **Et tous les bénévoles** de la commune qui ont participé à la taille de haies, à la réfection de la voirie, au fleurissement du bourg et au nettoyage des massifs, à l'entretien du terrain communal du Ronlet

## ASSISTANTES MATERNELLES

Vous avez besoin de faire garder votre enfant, voici la liste des assistantes maternelles de la commune à contacter :

➤ **FAURE Laëtitia**  
05 53 06 70 22

➤ **MAILLE Elisabeth**  
09 66 96 96 36

➤ **MARTIN Sylvie**  
06 49 70 79 41

➤ **RAMINE Nadine**  
05 53 06 75 84





## L'ARBRE DE NOËL :



Tous autour de la magie des contes...



Vendredi 15 décembre à 17h00, l'école a accueilli plus de 50 personnes : parents et conseillers se sont réunis autour des enfants de Lacropte pour le traditionnel goûter de Noël... Au menu, chocolat au lait et chocolatinnes à volonté... et même pour les adultes ! Et puis nos petits se sont assis devant **Yann le conteur** qui les a enchantés avec **Roule Galette et une délirante histoire de sorcière qui hantait la cave...**

Mais c'était le père Noël que tous attendaient... il est enfin arrivé avec une pleine corbeille de chocolats et avant de partir voir d'autres enfants, il a voulu que tous l'entourent pour la photo. Chaque enfant a également pu repartir avec des livres de leur choix... de belles histoires à découvrir...

Merci à tous d'être venus partager ce moment festif.

Merci à Yvon DEFFIEUX et Joseph BERNATA pour la fourniture des sapins de Noël.



Valérie FAGUE –Chargée de l'accueil des enfants à la garderie

## 70 Années de Mariage Noces de Platine

Marie-Rose est née en 1924, Pierre en 1925. Ils ont fêté leurs 70 ans de mariage au mois d'août 2017.

Ils continuent une vie bien remplie, entre le jardin, les conserves, la tondeuse, les séances de l'Assemblée Nationale, question pour un champion, etc... comment prendre le temps de s'ennuyer.

Ils se sont connus, en novembre 1944 et se sont



## Félicitations à Marie-Rose et Pierre AMELON

mariés en août 1947. A cette époque, Pierre était ouvrier boulanger chez son oncle à MARSANEIX puis Marie-Rose l'a rejoint en tant que vendeuse.

Ils ont ensuite repris la ferme familiale, qu'ils n'ont plus quittée et, où déjà, ils aimaient

tellement les 35 heures, comme tous les paysans, qu'ils les faisaient au moins trois fois par semaine. On dit que ce qui ne tue pas rend plus fort. Ce travail, sans répit, les a sans doute rendus très forts.

Eux non plus n'ont pas vu le temps passer : la preuve les « gosses » ont déjà 68 et 60 ans !!! Puis quatre petits- enfants et six arrières petits-enfants sont toujours très heureux de venir manger la soupe de Mémé, la meilleure soupe du monde, de faire raconter à Pépé sa jeunesse, les bêtises qu'il faisait enfant et surtout de jouer à la belote des parties sans fin.

Nous pouvons en conclure qu'une vie de labeur, avec ses joies, ses peines, peut être aussi une vie de bonheur.

Continuez longtemps à être curieux de demain et c'est à nous tous que vous faites du bien.

La famille AMELON

Kilian a clôturé la saison 2016/2017 avec plusieurs podiums, malgré une saison pénalisée par des blessures et de longues périodes de repos imposées.

Médaille d'or Open Jeune Inter Département  
Médaille de Bronze Open Adidas (podium national)  
Médaille d'or Coupe Aquitaine  
Médaille d'or Championnat d'Aquitaine  
Médaille d'or Championnat de Gironde  
Vice Champion Nouvelle Aquitaine.

Et une très belle place de 5e au Championnat de France, il perd le Bronze pour une erreur de jeunesse alors qu'il menait 3/1 à 6" de la fin.

Pour la deuxième année consécutive il a été sélectionné en Equipe de Ligue Aquitaine.

Et enfin en Juin, belle récompense, il a obtenu lors d'un examen fédéral sa ceinture noire à tout juste 14 ans, âge minimum légal.

Il a repris les entraînements pour les dates importantes de la saison 2017/2018 dont l'Open de New York en Mars 2018.

Nous l'encourageons dans ces efforts et le félicitons pour son parcours. Bonne préparation pour 2018. Bravo champion !



MISES  
A L'HONNEUR

## Le Café Gourmand a ouvert...

Depuis samedi 22 avril, le **Café gourmand** a ouvert ses portes pour le plus grand plaisir des habitants de Lacropte et d'ailleurs. Fermé depuis près de deux ans, l'ancien bar-tabac vient d'innover avec ses repreneurs, **Clémence et Vincent Kine**, qui proposent outre le bar, le tabac et la presse, un restaurant avec des menus réalisés à partir de produits frais et de qualité, le tout fait maison.

Ils proposent aussi un dépôt de pain et de gaz.

Clémence, originaire de Seine-Maritime et Vincent, de l'Eure-et-Loir, sont venus s'installer Lacropte il y a un an pour un rapprochement

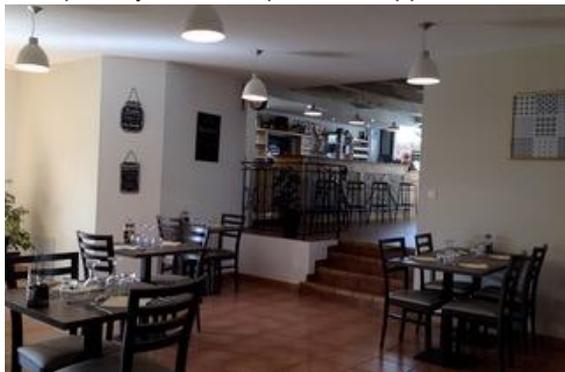


Photo B.Vasseur

familial. Maman de trois enfants, Clémence assure le service tandis que Vincent est aux fourneaux.

Tarifs : menu à 13,50 € en semaine  
et menu à 22 € le weekend

(uniquement sur réservation et pour minimum 10 personnes).

L'établissement **est ouvert tous les jours sauf le mercredi après-midi.**

N'hésitez pas à faire une pause "au Café Gourmand", vous serez les bienvenus !

**Réservations au 09 67 82 68 61.**

VIE ECONOMIQUE  
Nouveautés...

# TASHUNKA TOWN : Ferme équestre...



Dans le langage des indiens d'Amérique du nord, la tribu des Sioux, TASHUNKA veut dire CHEVAL. Ce peuple vivait en parfaite harmonie avec la nature, respectueux de leur environnement et de l'animal. Ils ont su donner au cheval, symbole de la liberté, une place primordiale dans leur vie.

TASHUNKA Town est un lieu de tranquillité et de sérénité, niché au cœur de 11 hectares de prairies et de bois, où vivent en harmonie nos chevaux et autres animaux.



Vous pourrez profiter des bienfaits de Dame Nature au bord de notre étang bien apprécié des pêcheurs.

Nous vous proposons :

Sensibles à cette éthique, nous avons voulu nous imprégner de cet esprit.

Nous sommes arrivés à Lacropte en mars 2014, nous arrivions d'Ardèche où nous avons exercé la même activité pendant 10 ans.

- des gîtes de plein pied qui ouvrent sur un jardinet clos
- des formules "détente et évasion" avec hébergement en gîte en pension complète avec randonnées équestres
- des séjours d'équitation d'une semaine pour adolescents
- des produits de la ferme : confitures, sirops, crème de châtaigne, légumes du jardin



## Tashunka-Town

**Laetitia TREDEMY**

Les Puissants - 24380 LACROPTE

Tel: 05.53.04.41.67 ou 06.12.17.73.29

Web : <http://www.tashunka-town.com>



A la Fête de la vannerie en juin à Lacropte...



# Itinér'Hair :

## Séverine vous coiffe à domicile....

**VIE ECONOMIQUE**  
**Nouveautés...**



Je m'appelle **Séverine DESAUGERE**. Je suis originaire de Champagne-Ardenne dans le nord-est de la France. Je suis arrivée en Dordogne depuis plusieurs années et **j'habite à Lacropte au lieu-dit la Sigonie depuis trois ans.**

J'ai une expérience de 18 années dans la coiffure. J'ai travaillé un peu partout en salons de coiffure, mais essentiellement en milieu rural car j'aime y vivre et y travailler. Le contact humain fait partie de mes priorités. J'ai ensuite travaillé en tant que coiffeuse à domicile ainsi qu'en maison de retraite.

Je suis désormais **coiffeuse itinérante**, c'est-à-dire que je me déplace avec mon camion salon de coiffure mobile jusque dans vos villages, dans les festivals et autres manifestations culturelles. En attendant de réaménager un salon de coiffure mobile pour venir vous coiffer dans votre



village, **je vous accueille chez moi ou je peux venir chez vous.** Je me déplace aussi sur les événements culturels

essentiellement dans le sud ouest.

J'ai choisi le concept itinérant pour répondre à une demande de clientèle n'ayant pas de salon de coiffure à proximité et aussi pour l'originalité et la flexibilité du travail que ce concept m'apporte. Je suis

jeune maman ; il est important pour moi de pouvoir concilier ma vie professionnelle et privée. Le concept de la coiffure en itinérance me permet de pratiquer **la coiffure mixte polyvalente classique et de répondre aussi à toutes vos envies de coiffures spéciales et personnalisées.**

Je vous propose donc de la coiffure mixte, événementielle, des rajouts, des extensions de plumes naturelles, tresses indiennes en coton, en cuir, des bijoux plume et autres accessoires



pour cheveux. Je travaille et **je commercialise les produits ayurvédiques naturels**, dont l'atelier est situé en Dordogne (travail en réseau local).

**J'interviens sur demande de rendez-vous** toute l'année, **dans le secteur de Lacropte et dans un rayon de 30 km autour.**

J'expose plumes et produits sur les marchés de Noël. À la belle saison, vous me trouvez sur les marchés de jours et nocturnes, dans les campings, Guinguettes et hébergements touristiques. Mes secteurs d'activité sont principalement le Bugue, Limeuil, Ste Alvère, Périgueux, Plazac et bien sûr Lacropte.

Et surtout, je suis ouverte à toutes propositions pour continuer à développer mon réseau.

**Je travaille du mardi au vendredi** et également les week-ends en haute saison.

**J'ai des horaires assez flexibles. Je m'adapte en fonction de vos demandes.**

Au plaisir de vous retrouver, de vous rencontrer, et de vous coiffer !

**ITINER'HAIR –Salon Itinérant– Séverine**  
**06 86 62 45 13**

# Domaine de POTO Fayol

un petit coin de  
Polynésie au cœur  
du Périgord !



**GÎTE, TABLE ET  
CHAMBRES D'HÔTES  
EN DORDOGNE**



Mukoï est originaire de Wallis, petite île française au milieu du Pacifique. Ses parents tenaient une exploitation agricole familiale en Nouvelle Calédonie où ils élevaient des cochons, des volailles et produisaient leurs fruits et légumes.

« J'y travaillais régulièrement comme toute la famille ! Le « manger bon et sain » est une règle de vie que je n'ai pas oubliée et que j'ai à cœur de vous faire partager » dit-il avec un large sourire ! « J'adore partager ma culture et ma cuisine avec nos hôtes. Je les fais un peu voyager et comme ils nous disent souvent, ils se retrouvent en Polynésie en plein cœur du Périgord ! »



Photo Dordogne Libre

## Recette

### Riz au lait vanille et citron vert de Sylvain

Ingrédients :

- ▶ 1 litre de lait cru
- ▶ 100 g de sucre
- ▶ 100 g de riz rond
- ▶ 1 zeste de citron vert

Faire bouillir un litre de lait cru dans une cocotte en fonte avec le sucre et le zeste de citrons. Quand le lait boue, jeter le riz en pluie. Remuer régulièrement et faire cuire à feu très doux au moins 2 heures (le riz va absorber le lait presque complètement). Arrêter la cuisson et laisser refroidir au moins 2 heures dans la cocotte en remuant de temps en temps. Réserver au réfrigérateur.

Depuis maintenant 2 ans, Mukoï et Sylvain ont repris cette jolie ferme Périgourdine sur le lieu dit Potofayol sur la commune de Lacropte. C'est un joli domaine sur 30 ha de forêts et de terres cultivées. Ils y développent **une activité de chambres d'hôtes et de gîtes en complément de l'activité agricole** (céréales, maraichage, élevage de poules pondeuses et exploitation forestière,...). Tous les deux ont une formation initiale dans le domaine médical. Et, comme ils aiment à le dire, ils « prennent soin » de leurs clients.

Mukoï a été formé à l'école des beaux arts. Il a d'ailleurs exposé ses peintures en Australie, à Taiwan et en France. L'art est toujours une passion pour Mukoï et quelques unes de ses toiles décorent aujourd'hui le Domaine de Potofayol.

Mais son lieu de prédilection aujourd'hui n'est plus son atelier : c'est sa cuisine. Il y concocte de **délicieux petits plats à l'influence polynésienne où se mêlent les délicats parfums de lait de coco, citrons verts, de bananes et d'épices du Pacifique.**

Mukoï est d'ailleurs ravi de pouvoir récolter des feuilles de bananiers en Dordogne : il peut préparer pour ses convives de délicieux bougnas, plat typique à base de poulet, ignames, patates douces et lait de coco.

Tout le domaine a été rénové. Les chambres sont habillées de jolis tissus colorés que Mukoï et Sylvain ont rapportés de leurs voyages en Nouvelle Calédonie. On y trouve çà et là des éléments de décoration qui rappellent les cultures et l'artisanat du pacifique !

Mukoï est diplômé en massage polynésien. Et c'est vrai qu'il masse bien !!

« La massage est culturel chez nous : quand j'étais un enfant, mes parents nous amenaient régulièrement nous faire masser. J'aime masser »

**Un espace bien-être** est accessible sur réservation au Domaine de Potofayol. Après une séance de sauna et de jacuzzi, vous pourrez vous faire masser avec des huiles au parfum de frangipanier ou naouli. Un vrai bien-être pour le corps et pour l'esprit.

Nous avons organisé le Dimanche 17 décembre, dans la cour de POTO Fayol, un marché de Noël (petit) avec vin chaud et petite restauration ainsi que vente de décorations de Noël et petits cadeaux.

Ce fut l'occasion de faire une journée portes-ouvertes de l'espace SPA avec jacuzzi, sauna et salle de massages et espace sensoriel.

**Domaine de Potofayol • Lieu-dit Potofayol 24380 LACROPTÉ • Tél. : 07 71 87 15 38**  
<http://www.domainedepotofayol.com>



## LACROPTÉ AU FIL DES PASSIONS

Au cours de l'année 2017, l'association « Lacropte au fil des passions » a proposé aux habitants de la commune de nombreuses activités à travers ses clubs de : **Yoga - Sophrologie - Qi Gong, Peinture, Marche et club Sénior**. Le nombre de participants à chacune de ces disciplines montre qu'il y a une réelle demande parmi la population, d'autant que les conditions d'accès et de pratique sont vraiment très avantageuses.



Nous le devons à tous nos animateurs bénévoles : Jean Michel, Françoise, Jean Guy, Sylvie, Jean Louis et Gérard, encore merci à eux. **N'hésitez pas à vous renseigner au 06 15 59 44 55**, nous ferons le maximum pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Mais l'année 2017, c'est aussi l'année du « vivre ensemble en musique ! » avec **deux thés dansants** (5 Mars et 26 Novembre), **un repas dansant sur le thème des années 80 organisé le 2 décembre 2017** et surtout l'année de **la première « fête de la vannerie »**.



Evènement d'exception pour notre Village, la « fête de la vannerie » a réuni dans notre bourg plus de vingt-cinq exposants, offrant aux visiteurs l'occasion de découvrir ou de feuilleter quelques pages de l'histoire « vannière » et singulièrement celle de notre commune.

Parmi les exposants d'honneur, **nos artistes locaux : Marc Gaillard, Christian MONTORIOL et Françoise CHATEAU pour la vannerie « châtaignier » et François DESPLANCHES pour la vannerie « osier »**.

Tous ces artistes étaient accompagnés par de très nombreux confrères, parfois venus de très loin. Quelles que soient leurs techniques ou la matière qu'ils façonnent, ils nous ont tous montré l'excellence de leur art et leur sens aigü du contact avec les visiteurs. Merci infiniment à chacun d'eux pour les très belles réalisations qu'ils nous ont proposées et quel plaisir de découvrir ou revoir comment nos anciens fabriquaient les paniers !



Honneur également au plus ancien d'entre tous, **Fernand**

**SABOURET et ses « bouyricou »**, qui a bien voulu être des nôtres le temps d'une matinée.



En cette journée de chaleur extrême, c'était aussi une magnifique exposition internationale sur les métiers de la vannerie sous la fraîcheur des arches de notre Eglise, lieu hautement symbolique de notre histoire commune ! Merci aux autorités religieuses et locales pour leur compréhension et leur soutien.

**Exposition sublimée dans l'Eglise et dans les rues par les paniers et les outils qu'utilisaient autrefois nos anciens**. Merci aux habitants de notre commune pour les avoir spontanément et généreusement mis à disposition.

Merci également à Gérard CHAPLAIN, Christiane CREPIN et Pape DIAKATE pour tout ce travail de récupération et de mise en valeur.



Une très belle et très remarquée **exposition de peinture sur le thème de la vannerie** a été présentée dans la salle des associations. Elle a réuni les œuvres réalisées par notre club peinture piloté par Sylvie DAURIAC, auxquelles se sont rajoutées les très belles peintures de Laurent DUFFRAIX et de Marie Claire TAULOU.

Nous n'oublions pas la **participation du club « BONZAI »** qui a offert au public ses plus belles réalisations et dévoilé quelques-uns des secrets de cet art millénaire, école de

nature, de création et de spiritualité.

Quelques **artistes en herbe étaient également des nôtres, tel Timothé FARGEOT avec une très belle exposition de cèpes réalisés dans des pièces de chêne ou de châtaignier.** Merci à lui et à son papa Bruno pour ce magnifique travail et surtout tous nos encouragements pour qu'il persévère dans cette très belle discipline qu'est la sculpture sur bois.



Autour de nos artistes, **des produits locaux** (Laetitia TREDEMY), des produits à base de châtaigne, **des artisans du bois et du fer** (Pascal NABOULET) et **des animations telles qu'une très belle calèche (de surcroît adaptée aux personnes handicapées) proposée gracieusement par une association de JUMILLAC LE GRAND, La Bourrée Vernoise pour une sympathique animation de rue et un manège très apprécié des enfants.**



Une mention spéciale pour la **couverture photographique digne du tour de France, avec Bruno LEROUEIL et Jean Luc BAUMANN dans les airs, pendant que Gérard CHAPLAIN arpentait les avenues Croptoises caméra au poing !**

**Cette journée avait un sens, celui des retrouvailles et du dialogue autour de la vannerie, patrimoine commun à chacun d'entre nous.** Nombreux étaient les visiteurs de Lacropte et d'ailleurs qui ont voulu découvrir la diversité des réalisations présentées ou simplement se souvenir de ces hommes et de ces femmes, de leur dur métier de vannier, pour les replacer l'espace d'un moment au cœur de nos chères pensées.

Merci infiniment aux membres de l'association qui ont porté et réalisé le projet et à nos très nombreux adhérents qui l'ont soutenu. **Un Merci particulier à Coco MONTORIOL, à Francine RONGEIX, à Michel ROUBENNE, à Mickael ALBUCHER, à Alain AMELON et tous les bénévoles qui ont participé à la confection des fleurs, à la décoration du bourg et l'organisation de cette journée.**

**Merci également aux producteurs de fraises qui spontanément nous ont offert une délicieuse dégustation de leurs produits.**

Enfin, la journée s'est achevée avec un vin d'honneur pour remercier les exposants, les bénévoles et les adhérents avec une attention toute particulière pour nos élus et nos généreux donateurs. Sans leur volonté et le soutien résolu de tous, cette très belle fête de la vannerie à LACROPTÉ n'aurait tout simplement pas été possible.



A bientôt.

Le Président



## AMICALE LAIQUE

VIE ASSOCIATIVE  
et SOCIALE

Chères habitantes, chers habitants de  
LACROPTÉ

Cette année, nous avons constaté une forte  
envie de participer à nos manifestations ;  
vous êtes venus nombreux au concours de  
belote, au loto ainsi qu'au réveillon de la St  
Sylvestre. Nous vous en remercions.



Ce qui nous a le plus ravis, c'est notre **fête du village**.

Le **MARCHE GOURMAND** a lancé le programme  
des festivités pour le week-  
end : vous avez pu goûter aux  
produits des exposants  
artisans (pâtisseries, glaces...) ou profiter des traditionnelles  
confiseries des forains qui rappellent à tous des  
souvenirs d'enfance.



Un food-truck a proposé une restauration rapide  
dans une **ambiance musicale assurée par Ludo –  
musicien et interprète...**

Le **concours de pétanque** a rassemblé les  
passionnés. Des **manèges et stands** ont permis de  
retrouver nos âmes d'enfants : sensations et fous  
rires garantis sur le **pouss-pouss, le karting, stand  
de tir...** pour les plus grands et queue du mickey  
ou pêche aux canards pour les plus petits.

Les plus sportifs (ou ayant l'envie de le devenir) se  
sont testés à une **séance de Zumba** : ça bouge !

Le **repas du samedi soir** a affiché  
complet... la fête s'est prolongée jusque  
tard dans la nuit pour le plaisir de tous.

Cette année, la foule était plus nombreuse  
qu'habituellement pour le **feu d'artifice...** peut-  
être parce qu'il a été lancé le samedi soir au lieu  
du dimanche permettant à chacun de veiller un  
peu plus... pour récupérer le lendemain.

Une fête sur trois jours, qui nous a apporté  
beaucoup de joie, de satisfaction et surtout  
énormément de monde... c'est pour des  
moments comme ceux-là que nous ne  
baissons pas les bras. **Merci à tous ceux qui  
contribuent à la réussite des actions.**

Pour que les activités perdurent et  
que LACROPTÉ continue de vivre, nous  
aurions besoin de bénévoles  
supplémentaires... chacun est le  
bienvenu.

L'Amicale laïque de LACROPTÉ est fière  
de ce qu'elle accomplit tout au long de  
l'année et remercie Mme le Maire  
pour son implication. Nous remercions  
chacun d'entre vous et espérons vous  
voir encore plus nombreux.

Le Président et son bureau

Contact :  
[amicalelaïquelacropte@orange.fr](mailto:amicalelaïquelacropte@orange.fr)



## SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE

A la suite de l'assemblée générale organisée le 1<sup>er</sup> juillet 2017, **la composition du bureau a changé** et se présente comme suit :

**Président : KINE Michel**  
Vice-président : PAYEMENT Bernard  
Secrétaire : TEILLET David  
Secrétaire adjoint : AUBERT Jean-François  
Trésorière : BOUCHER Simone  
Trésorier adjoint : PAYEMENT Bruno



**Sont membres du bureau :**  
FARGEOT Bruno  
LABONTE Bernard  
LESTANG Rémy  
MARTY Jérôme  
MONTORIOL François  
ROUSSET André

Aujourd'hui, la mission des chasseurs est de prévenir les dégâts causés par les gibiers.

Cette année, il est à noter les lâchers de faisans ; 80 volatiles au total sont déjà ou vont ainsi être remis en nature aux dates suivantes :



10 septembre 2017  
8 octobre 2017  
10 décembre 2017  
19 janvier 2018



La saison de chasse se terminera par le traditionnel **repas annuel programmé pour le 18 mars 2018.**

KINE Michel

## BONZAÏS : LE CLUB DES PASSIONNÉS



Des passionnés de bonsaï se retrouvent tous les mois dans notre commune à la Maison des Associations **tous les derniers samedi après-midi du mois.** Échanges de pratiques et conseils techniques sont au programme de ces 1/2 journées dont l'objectif est avant tout l'entretien de nos petits arbres. La convivialité et le bonheur de partager notre passion sont les moteurs de notre association.

Venez nous rejoindre.

**Bruno FAURE**



# Bénéficiez d'aides pour améliorer votre logement

**PROGRAMME "OPAH"**

**AIDES AMÉLIORATION LOGEMENT**

**RÉNOVEZ**

**ÉCONOMISEZ**

**ADAPTEZ**

PROPRIÉTAIRES, BÉNÉFICIEZ D'AIDES POUR L'AMÉLIORATION DE VOTRE LOGEMENT\*\*

\*Note: Ce tableau est personnalisé pour la localisation de la mairie. \*\*Tous à l'échelle.

## INTERVENTIONS NATURE DES TRAVAUX

### DES AIDES POUR FAIRE QUOI ?

Propriétaires, bénéficiez d'aides financières et d'un accompagnement pour les travaux de rénovation de vos logements.

**ECONOMISEZ** > **Faire des économies d'énergie :**  
faites des économies sur vos factures d'énergie en bénéficiant d'aides pour vos travaux de rénovation énergétique :

- isolation des combles et des murs
- changement de système de chauffage
- remplacement des menuiseries

**RÉNOVEZ** > **Remettre en état le logement :**  
si vous l'habitez ou souhaitez le mettre en location avec des travaux importants de type :

- rénovation
- mise aux normes

**ADAPTEZ** > **Rendre un logement accessible :**  
pour les situations de handicap et de vieillissement, avec des travaux de type :

- mise aux normes de salle de bain
- adaptabilité des pièces à vivre (douche, WC, monte-escalier...)



## OPAH "Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de revitalisation rurale"

Le 1er octobre 2016 a débuté l'OPAH RR (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale) portée par le Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord et dont notre commune peut bénéficier jusqu'en 2021.

Ce dispositif permet aux propriétaires occupants aux ressources modestes et aux propriétaires bailleurs de bénéficier, sous conditions, d'aides financières de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), du Conseil Départemental de la Dordogne, du Pays de l'Isle en Périgord, de la Communauté de communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe, pour réaliser des travaux d'amélioration dans leur logement.

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ



### POUR QUI ?

- > **Vous êtes propriétaire occupant :**
  - travaux liés aux économies d'énergie
  - travaux d'adaptation du logement liés aux situations de perte d'autonomie
  - travaux lourds et de sécurité-salubrité
- > **Vous êtes propriétaire bailleur :**
  - travaux de mise en conformité réglementaire (logement non décent) sur des logements vacants ou occupés.



### A QUELLES CONDITIONS ?

- > **Vous êtes propriétaire occupant :**
  - avoir un logement de plus de 15 ans
  - ne pas dépasser un plafond de ressources
- > **Vous êtes propriétaire bailleur :**
  - en cas d'attribution d'aides conventionnement des loyers pendant 9 ans.



### ZONE D'ÉLIGIBILITÉ

- > **Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur :**
  - habiter sur l'une des communes détaillées au dos

! Vérifiez votre éligibilité en réalisant une étude de faisabilité approfondie auprès du Pays de l'Isle en Périgord.

## COMMENT ?

- 1 PRISE DE CONTACT**  
auprès du Pays de l'Isle en Périgord :
  - dans le cadre des permanences
  - par téléphone ou par mail
- 2 ENTRETIEN**  
Un premier entretien pour préparer une étude de faisabilité :
  - présentation du projet et des travaux
  - financements possibles
- 3 VISITE LOGEMENT**  
Un second rendez-vous pour la visite du logement concerné.
- 4 MONTAGE DOSSIER**  
Enfin, votre interlocuteur vous accompagne dans le montage du dossier.

Un interlocuteur vous accompagne tout au long du processus. Les études et l'accompagnement sont directement pris en charge financièrement par le Pays de l'Isle en Périgord.

### QUELLES AIDES ?

De 25 à 50% du montant des travaux HT d'un plafond de travaux pouvant aller jusqu'à 50 000 €.

! **ATTENTION** Ne jamais commencer les travaux tant que le dossier de demande de subventions n'est pas déposé.

## A QUI S'ADRESSER ?

### PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD



98 bis, avenue du Général de Gaulle  
24660 COULOUNIEUX-CHAMIERIS

téléphone : 05 53 35 13 53

mail : [habitat@pays-isle-perigord.com](mailto:habitat@pays-isle-perigord.com)

## PERMANENCES

<b>NEUVIC</b> Mairie, 1 <sup>er</sup> jeudi du mois	> De 9h30 à 12h
<b>VERGT</b> Mairie, 1 <sup>er</sup> vendredi du mois	> De 9h30 à 12h
<b>MUSSIDAN</b> Mairie, 2 <sup>ème</sup> jeudi du mois	> De 9h30 à 12h
<b>MONTPON-MENESTEROL</b> Mairie, 3 <sup>ème</sup> jeudi du mois	> De 9h30 à 12h
<b>SAINT ASTIER</b> Centre Culturel la Fabrique, 4 <sup>ème</sup> jeudi du mois	> De 9h30 à 12h
<b>SAINTE ALVÈRE</b> Mairie, 1 <sup>er</sup> lundi du mois	> Sur rendez-vous

PROGRAMME PERMIS PAR LE SOUTIEN FINANCIER DE :



## Règles applicables aux animaux errants ou en état de divagation

Extraits de la note de l'AMF du 12 juillet 2007 – Arnaud PICARD

La loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, relative aux animaux dangereux et errants et à la protection



des animaux, a modifié dans une grande proportion les dispositions du Code rural relatives aux animaux errants ou en état de divagation. Le texte renforce les pouvoirs de police du maire, parallèlement, il met à la charge des communes et des maires de nouvelles obligations.

### LE RENFORCEMENT DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

#### 1. La notion d'animal errant ou en état de divagation

Cette notion est appréhendée différemment selon qu'il s'agit d'un chien, d'un chat ou d'un animal appartenant à une autre espèce.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné

de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La loi ne donne pas de définition de l'état d'errance ou de divagation pour les autres espèces animales. Toutefois, la jurisprudence considère en général qu'un animal, qui n'est pas un chien ou un chat, est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique. (...)

#### 2. Les pouvoirs de police du maire à l'égard des animaux errants ou en état de divagation

Un maire est habilité à un double titre pour mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux : au titre de son pouvoir de police générale qu'il détient en vertu de l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui l'habilite à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, et au titre des pouvoirs de police spéciale que lui attribue le Code rural.

##### Le pouvoir de police générale du maire

En confiant au maire la responsabilité d'exercer la police municipale au sein de sa commune afin de veiller au maintien de l'ordre public, les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du CGCT habilent celui-ci, à titre général, à intervenir pour mettre fin aux nuisances causées par les animaux errants ou en état de divagation.(...)

##### Le pouvoir de police spéciale du maire

Le Code rural confère au maire un pouvoir de police spéciale pour lutter encore plus efficacement contre le phénomène des animaux errants ou en état de divagation. Ce code prévoit des dispositions différentes selon l'espèce à laquelle appartient l'animal.

## - Les mesures de police spéciale à l'égard des chiens et des chats

Aux termes de l'article L. 211-22 du Code rural, « les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière ».

Le maire est donc tenu d'intervenir pour mettre un terme à l'errance ou la divagation des chiens et des chats sur le territoire de sa commune. A ce titre, il doit prendre un arrêté municipal afin de prévenir les troubles que pourrait engendrer la divagation de ces animaux.

**La violation de cet arrêté sera sanctionnée par une contravention de première classe dont le montant s'élève à 38 € au maximum en vertu de l'article R. 610-5 du Code pénal.**

**Le contrevenant pourra également encourir une contravention de deuxième classe, d'un montant maximum de 150 €, s'il tombe sous le coup de l'article R. 622-2 du Code pénal qui réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes**

Pour plus de détails, se reporter à la note intitulée « Règles applicables aux animaux dangereux » mise en ligne sur le site Internet de l'AMF ou information à la Mairie).

## Du respect... pas de déchets !



## DECHETS : Dépôts sauvages interdits

### Qu'est-ce qu'un dépôt de déchets ?

D'après le code de l'environnement, l'abandon intentionnel d'un objet ou produit à un endroit donné constitue un dépôt de déchets. Les « dépôts ou abandons d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés », sont réprimés par le Code pénal et le Code de l'environnement.

### Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

Un dépôt sauvage est un dépôt d'ordures ponctuel ou régulier de nature que ce soit en un lieu où il ne devrait pas être.

**Quelle autorité est compétente en cas de dépôt sauvage :** Selon l'article L2212-2-1 du code des collectivités territoriales et l'article L 541-3 du code de l'environnement, le maire détient le pouvoir de police en cas de dépôt sauvage dans sa commune.

### Quelle sanction ?

Les contrevenants peuvent être poursuivis.

Pour cette contravention de 3e classe, le montant de l'amende maximum est de 450 euros. Ce type d'infraction peut faire l'objet d'une ordonnance pénale (qui évite le passage devant un tribunal) ou d'une saisine du tribunal de proximité.



**Alors, trions nos déchets et rendons-nous en déchèterie. Le Grand Périgueux dispose de 9 déchèteries : voici les informations pratiques d'accès des plus proches de notre**

**PÉRIGUEUX** La Font Pinquet  
rue A. Mazières / 05 53 53 21 46

Lundi	FERMÉE	13h30-18h
Mardi	9h-12h	14h-18h
Mercredi	9h-12h	14h-18h
Judi	FERMÉE	FERMÉE
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h
Dimanche	9h-11h45	FERMÉE

**TRÉLISSAC** Les Garennes  
la Garenne / 05 53 07 08 13

Lundi	FERMÉE	FERMÉE
Mardi	9h-12h	14h-18h
Mercredi	9h-12h	14h-18h
Judi	9h-12h	14h-18h
Vendredi	FERMÉE	FERMÉE
Samedi	9h-12h	14h-18h
Dimanche	9h-11h45	FERMÉE

**BOULAZAC** Chemin des Rebières  
05 53 53 11 19

Lundi	FERMÉE	13h30-18h
Mardi	9h-12h	14h-18h
Mercredi	9h-12h	14h-18h
Judi	FERMÉE	FERMÉE
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h
Dimanche	FERMÉE	FERMÉE

**LA DOUZE**  
la Gelie Sud / 05 53 35 86 17

Lundi	FERMÉE	FERMÉE
Mardi	FERMÉE	FERMÉE
Mercredi	FERMÉE	14h-18h
Judi	FERMÉE	FERMÉE
Vendredi	FERMÉE	FERMÉE
Samedi	9h-12h	FERMÉE
Dimanche	FERMÉE	FERMÉE

**BREUILH** Les Gabrielloux  
05 53 46 35 39

Lundi	FERMÉE	FERMÉE
Mardi	9h-12h	14h-18h
Mercredi	9h-12h	14h-18h
Judi	FERMÉE	FERMÉE
Vendredi	9h-12h	14h-18h
Samedi	9h-12h	14h-18h
Dimanche	FERMÉE	FERMÉE



**Le Grand Périgueux – Communauté d'Agglomération – Service de gestion des déchets**  
Tél. 05 53 35 86 17 e-mail : [contact@agglo-perigueux.fr](mailto:contact@agglo-perigueux.fr) Site : [www.agglo-perigueux.fr](http://www.agglo-perigueux.fr)

➔ **Atelier de valorisation**  
Fenêtres, canapés, fauteuils  
sont démantelés pour un  
meilleur tri.

**VOS DROITS - INFOS  
REGLEMENTATION**

# BRULAGE DES DECHETS VERTS

Considérés comme source de pollution et d'incendies, les feux de végétaux sont très encadrés par un nouvel arrêté préfectoral (Extrait de Sud-Ouest du 12/04/17)



## 1. Pourquoi cette décision préfectorale heurtant les habitudes des particuliers ?

On estime qu'un foyer sur dix brûle encore aujourd'hui ses tontes de pelouse, ses tailles de haie et ses branches d'arbre au jardin. Mais ces pratiques ne seraient pas sans danger. L'arrêté préfectoral, signé le 5 avril 2017, considère que le feu peut être source de pollution de l'air et peut se propager, et qu'il convient de protéger les populations contre ces risques.

## 2. L'interdiction de brûlage touche-t-elle toute la Dordogne ?

Le principe est l'interdiction générale des brûlages à l'air libre de déchets verts (et totale des autres déchets), quelle que soit la méthode utilisée : tas, cordons, incinérateurs, écobuages. Mais il y a des nuances. Le brûlage est presque totalement interdit dans les communes urbaines et peut être toléré à certaines conditions en milieu rural.



Ainsi, dans ces zones, les propriétaires, qu'ils soient particuliers, exploitants agricoles ou forestiers, peuvent pratiquer des brûlages après avoir effectué une déclaration en mairie au moins trois jours avant la date prévue. Les feux ne peuvent être pratiqués que du 1er octobre au dernier jour de février, entre 10 et 16 heures.

## 3. Comment se débarrasser de ses déchets ?

L'autorité préfectorale souligne qu'il existe aujourd'hui des alternatives au brûlage. Ce peut être le broyage, le paillage, le compostage, mais aussi et surtout la collecte ou le dépôt en déchetterie. Renseignez vous en mairie pour connaître la solution la mieux adaptée pour vous.

## 4. Y a-t-il des dérogations aux interdictions de brûlage ?

Oui, après déclaration en mairie, s'il s'agit de brûler des déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage (50 mètres autour des habitations et 10 mètres de part et d'autre des voies privées).

## 5. Quelles sont les sanctions et où se renseigner ?

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros. Mais les sanctions sont bien supérieures en cas de sinistre. L'arrêté préfectoral peut être consulté sur le site Internet de la préfecture [dordogne.gouv.fr](http://dordogne.gouv.fr). Vous y trouverez aussi la liste des communes considérées comme rurales et un modèle d'imprimé de déclaration de brûlage.

Tout brûlage est interdit du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre et doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la mairie qui transmet aux services compétents (imprimé Annexe2) à transmettre au minimum 3 jours avant. Il est également possible d'obtenir une dérogation à l'interdiction (imprimé Annexe 3) dans les cas énumérés ci-dessous.



Seuls les brûlages de déchets verts (en tas, en cordons ou écobuages) réalisés dans le cadre de chantiers agricoles, forestiers, de travaux ruraux ou d'opérations collectives de débroussaillage obligatoire et présentant un caractère exceptionnel ou d'urgence sont susceptibles d'obtenir une autorisation.

Extrait du formulaire  
Annexe 3

### PIÈCES À FOURNIR

1. Plan de situation au 1 : 25 000<sup>ème</sup> de la zone du brûlage
2. Extrait du cadastre faisant apparaître les parcelles concernées et les noms des propriétaires correspondants
3. Attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile du pétitionnaire pour cette opération

Demande à transmettre, accompagnée des pièces énumérées ci-dessus et 15 jours au minimum avant la date prévue, à :

Services de l'Etat - Cité administrative  
Préfecture - Service Interministériel de la Protection Civile  
24024 Périgueux cedex  
télécopie : 05 53 08 88 27  
courriel : [prefecture@dordogne.gouv.fr](mailto:prefecture@dordogne.gouv.fr)



Le chantier de brûlage ne pourra être mis en œuvre qu'après délivrance d'une autorisation et sous réserve des mesures exceptionnelles qui seraient éventuellement déclenchées au titre de l'article 6 (épisode de pollution de l'air ambiant, sécheresse prolongée, forts vents...).

Une copie de la demande de dérogation sera adressée par le pétitionnaire au maire de la commune du lieu du brûlage.

## Déclaration préalable de travaux : quelles obligations ?

La déclaration préalable permet à l'administration de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

**Une déclaration préalable de travaux est obligatoire notamment dans les cas suivants :**

- **construction nouvelle** (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>. Pour les travaux sur une construction existante, ce seuil est porté à 40 m<sup>2</sup> si la construction est située dans une zone urbaine couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS),
- **construction d'un mur** d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m,
- **construction d'une piscine** dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup> non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m,
- **travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction** (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle ou identique si elle est située dans les secteur sauvegardés et zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager-aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade),
- **travaux de ravalement** s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique),
- **changement de destination** d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
- **réalisation d'une division foncière** notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.



### À savoir :

les travaux ayant pour effet la création d'une surface d'au moins 20 m<sup>2</sup> et au plus 40 m<sup>2</sup> nécessitent un permis de construire si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 150 m<sup>2</sup>.

**DEMARCHE à effectuer :** Compléter le formulaire Cerfa n°13703\*06 (disponible en mairie ou sur le site de la préfecture)

## Implantation d'une clôture : Règles à suivre

En cas d'implantation d'une clôture longeant un chemin rural ou communal, il est nécessaire d'effectuer une demande d'alignement. Pour connaître la réglementation à respecter, rapprochez-vous de la Mairie qui vous délivrera le formulaire à compléter.

### À savoir : Pour les clôtures électriques :

Les clôtures électriques doivent être installées, utilisées et entretenues afin de réduire les dangers pour les personnes et les animaux. Une clôture électrique ne doit pas être alimentée par deux électrificateurs différents ou par des circuits de clôture indépendants du même électrificateur. Les fils de fer barbelés ou autres fils similaires ne doivent pas être électrifiés par un électrificateur.



Toute partie d'une clôture électrique installée le long d'une route ou d'un chemin public doit être identifiée à intervalles fréquents par des signaux d'avertissement solidement fixés aux

poteaux de la clôture ou attachés aux fils de la clôture. Il est obligatoire de signaler une clôture électrique par des panneaux placés à une distance de 50 m au plus entre eux.

Ces panneaux doivent respecter les caractéristiques cumulatives suivantes :

- mesurer au minimum 10 x 20 cm ;
- comporter, sur un fond de couleur jaune appliqué sur les 2 faces, la mention indélébile « Clôture électrique » en lettres noires d'au moins 25 mm de hauteur ;
- résister aux intempéries ;
- être fixés solidement à la clôture électrique de façon à être vus de l'extérieur comme de l'intérieur de l'enclos.

**Attention :**

il est interdit de brancher une clôture électrique sur une source d'énergie autre qu'un dispositif d'alimentation de clôture électrique spécialement conçu à cet effet, et en particulier sur un circuit d'éclairage.

## L'information routière pour votre sécurité... où s'adresser ?

### SERVICE HIVERNAL SUR ROUTES DÉPARTEMENTALES

**ÉTAT DES ROUTES :**

[www.inforoute24.fr](http://www.inforoute24.fr)

**N° 08000 24 001**

Numéro gratuit



DIRECTION DU PATRIMOINE  
ROUTIER, PAYSAGER ET  
DES MOBILITÉS



**Le site Internet [www.inforoute24.fr](http://www.inforoute24.fr)**

Une cartographie est mise en ligne tous les matins à 7h sur les conditions de circulation sur le département.

Il est réactualisé plusieurs fois par jour, au besoin, en situation de crise, afin de donner une information correspondant au mieux à la réalité du terrain.

Un numéro vert **0800 024 001** (numéro gratuit)

Un message est mis en ligne quotidiennement à 7 h et donne un état du réseau et des conditions générales de circulation. Il est réactualisé plusieurs fois par jour, au besoin, en situation de crise, afin de donner une information correspondant au mieux à la réalité du terrain.

**Le site Internet du Conseil départemental : [www.dordogne.fr](http://www.dordogne.fr)**

Il propose sous forme cartographique les éléments d'information accessibles sur le numéro vert.

**Le bureau exploitation routière :**

Bureau opérationnel en charge de l'organisation et des outils d'information routière. Un technicien y est joignable :

**de 8 h 30 à 17 h au 05 53 02 59 70**

**ou sur [c.crise@dordogne.fr](mailto:c.crise@dordogne.fr)**

## BIBLIOTHEQUE... le plaisir de la lecture, en convivialité



**Sylvie DAURIAC**, bénévole, aidée de Françoise CID, vous accueille à la bibliothèque. Avec toujours autant de gentillesse, elle a plaisir à vous guider si besoin dans vos choix et à satisfaire au mieux vos demandes. Pour toute personne qui se trouverait en situation d'invalidité ou d'impossibilité de se déplacer, Sylvie se propose de leur faire parvenir les livres choisis au domicile.

Merci à Sylvie pour son engagement et à

**Jours et horaires d'ouverture :**

- le Mercredi : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> du mois de 14h30 à 17h00
- le Jeudi : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois de 14h30 à 17h00
- le Samedi : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> du mois de 09h30 à 11h30



## Naissances...



Bienvenue à :

**2016**

**Esteban DESAUGERE-BONNET** né le 21/07/16

**Victor, Ilan ROUMANIE** né le 14/12/16

**2017**

**Yara MARTINS MENDES** née le 20/02

**Thaïs PINTO PEREIRA EYMARD** né le 22/08

**Léandro DELAGE** né le 02/10

**Cataleya POTET PALMEIRA** née le 26/10



## Mariage...

Félicitations à :

**Yannick PERENIT**  
et  
**Virginie, Stéphanie TALOU**  
le 15 juillet 2017

## Décès...

Condoléances aux familles de :

### Natifs avec résidence hors commune

#### *En 2016*

Jean, André BARREAU le 26/12/16

#### *En 2017*

René PASQUET le 12/01

Simone Léa DOURY le 14/03

Lidiane, Sylvette ROUMANIE le 08/05

Jeanne CRAMAREGEAS le 16/10

### Natifs ou ayant une résidence sur la commune

Suzanne TALOU née MAZEAUD le 01/01

Linette CAPTAL née CELERIER le 09/02

Paul BARREAU le 11/02

Roger BARREAU le 18/03

Simone TALOU née SIMON le 27/03

Maurice COUTURAS le 28/05

René POMPOUGNAC le 01/06

Daniel, Jacques BLEUZE le 03/08

Claude CID le 13/09

Colette BOST née CRAMAREGEAS le 20/09

Claude FARGEOT le 25/11

Jean-Claude BOUTHIER le 11/12





## LA MAIRIE vous accueille

Le Mardi : de 14h à 18h

Le Jeudi : de 14h à 18h

Le Vendredi : de 14h à 18h

Le Samedi : de 9h à 12h

☎ : 05 53 06 72 46

Télécopie : 05 53 35 22 29

Courriel : [commune-de-lacropte@orange.fr](mailto:commune-de-lacropte@orange.fr)

## L'AGENCE POSTALE COMMUNALE vous accueille les

Mardi : 14h à 17h

Mercredi : 14h à 15h

Jeudi : 14h à 17h

Vendredi : 14h à 17h

Le Samedi : 9h à 12h



☎ 05 53 06 70 20



## TRI SELECTIF DES DECHETS

Sacs jaunes



Nous rappelons à nos administrés que les sacs jaunes sont distribués en Mairie